

Décision

Générale

modern

Décision n° 77-43/PR/IAM portant transfert de local

n° 77-43/PR/IAM

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
16 juillet 1977

Numéro JO
n° 4 du 28/07/1977

Date du numéro
28 juillet 1977

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Mme Amina Hassan Mohamed est autorisée à transférer ses bar «LE PARADESE » du quartier 2 = porte 16 C/Tr, boulevard du Général – de – Gaulle, au n° 18, boulevard du Général – de Gaulle, à Djibouti.